



DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE AU COURS DU MOIS DE SEPTEMBRE 2024

Une fillette violée par un militaire en commune Bukeye province Muramvya

En date du 5 septembre 2024, sur la colline Rwantsinda, commune Bukeye, province Muramvya, F.A. M âgée de 8 ans élève en 2^{ème} année à l'ECOFO Rwantsinda a été violée par caporal-chef Alexandre Niyimpagarikiye, militaire. Selon la victime, elle allait chercher du bois de chauffage près de la position militaire de Ruhinga qui se trouve près de chez elle. Ce militaire, ex-rebelle du CNDD-FDD l'avait apparemment guetté puis l'a appelée près d'un buisson et l'a menacé de la tuer si elle refusait de coucher avec lui. La fillette a accepté malgré elle. Selon les sources sur place, ce militaire a été arrêté par deux de ses collègues militaires qui ont été alertés par les cris de l'enfant juste après l'acte. Ils l'ont ligoté et conduit au cachot de police de Bukeye. Le lendemain, ce militaire a été transféré au cachot provincial de la police à Muramvya sur ordre du Procureur de la République à Muramvya, Jean Paul Bigirindavyi, où il attend l'interrogatoire. La victime a été conduite au CDS Nyamirambo en commune Bukeye par sa mère. Signalons que l'expertise médicale a confirmé le viol.

Une fille battue en commune et province Kayanza

Le 8 septembre 2024, la Ligue Iteka a reçu une information selon laquelle, le 1er septembre 2024, au quartier Gisoro I, commune et province de Kayanza, Belyse Ahishakiye, âgée de 25 ans, serveuse dans un cabaret appelé "Relax", a été agressée par Oscar, membre du parti CNDD-FDD, surnommé Muliyon, vendeur d'habits et marié à deux femmes. Selon la victime, Muliyon l'avait draguée et, après son refus, l'a frappée avec une bouteille, lui a administré des coups de pied et de poing avant que Patrice Nsengiyumva, propriétaire du bar et policier, n'intervienne. Niyingabira, procureur de la République, qui était présent, a arrêté Oscar, mais celui-ci a été relâché peu après et revenant quelques minutes on l'a vu revenir dans le même bar se vantant de ce qu'il avait fait. Un témoin oculaire a déclaré que Patrice Nsengiyumva a dû appeler le gouverneur de la province, Rémy Cishahayo, pour intervenir. La victime a été transportée au centre de santé PEKA et Oscar a été arrêté sous l'ordre du gouverneur et conduit au cachot du commissariat de police de Kayanza. La victime et les clients du bar demandent que justice soit faite, car Oscar aurait déjà agressé

d'autres clients dans différents bars, se sentant protégé par ses connaissances avec les autorités de Kayanza.

Une fille violée en commune Buhiga, province Karuzi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 15 septembre 2024, indique qu'en date du 9 septembre 2024, sur la colline Rwingoma, zone et commune Buhiga, province Karuzi, J. N, âgée de 13 ans, a été violée par Christophe Ninziza et un nommé Mutizeti, âgé de 30 ans, tous Imbonerakure et membres du parti CNDD-FDD. Selon des témoins, la victime était avec J.U, âgée de 18 ans et N. N, âgée de 13 ans où elle venait de la réunion vers 17 heures sur le terrain appelé terrain de la mission et après la réunion des Imbonerakure dans laquelle ils ont été recruté et se sont rendu par la suite au marché de Buhiga avec les présumés auteurs. Ces derniers les ont donnés de la boisson appelé « *Umugorigori* » et le mélangeant avec Hozagara jusqu'à 20 heures en les promettant de les accompagner jusqu'à la maison mais elles étaient ivres et ils les ont conduits dans une étable où ce Mutizeti travaille comme gardien de nuit. Nadia Niyogusenga a échappé et est rentrée chez elle, les deux restante Jeanine et Jeannette y ont passé la nuit et petite Jeanine a été violée par Christophe et Mutizeti. Les parents de la fillette ont cherché leur fille mais c'est à ce matin qu'ils l'ont trouvé quand elle rentrait avec Jeannette et ont dû leur demander ce qui s'est passé puis elles ont tout révélé et Jeanine a été vite conduite à l'hôpital de Buhiga où les examens ont confirmé le viol. En date du 10 septembre 2024, Christophe a été arrêté par la police tandis que son collègue Mutizeti a pris le large.

Un enfant violé en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural

En date du 4 septembre 2024, sur la colline Kinyinya III, zone Rukaramu, commune Mutimbuzi, province Bujumbura, B.N, âgée de 12 ans, élève à l'ECOFO Kinyinya III en 4^{ème} année, a été violée par Moïse Bigirimana, pêcheur connu sous le sobriquet Congomani, âgé de 35ans, membre du parti CNDD-FDD. Selon les voisins de la victime, le présumé auteur était locataire chez elle. Le présumé auteur a appelé la victime en lui disant qu'il a un message pour elle et qu'il a 500 fbu pour elle comme cadeau. Le présumé auteur a soulevé la victime et l'a transportée vers sa maison à la vue de tout le monde soi-disant qu'ils sont en train de jouer. Il a enlevé ses habits en mettant sa main sur sa bouche et l'a violée. La victime a été transportée au centre SERUKA et a été soignée. L'auteur présumé a été arrêté par la police et conduit au cachot de la commune Mutimbuzi et après il a été conduit au parquet de Bujumbura en commune Kabezi où il a été relâché.

Une personne blessée en commune Kayokwe, province Mwaro

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 15 septembre 2024, indique qu'en date du 8 septembre 2024, vers 18 heures, sur la colline Ruramba, commune Kayokwe, province Mwaro, un homme connu sous le prénom d'Innocent, vendeur de bière locale à un endroit dit "Kigina" a été blessé à la machette au niveau de la tête par sa femme légale nommée Christelle. Selon un témoin oculaire, les motifs de cette bagarre n'est pas connu mais les voisins disent que la dame est une personne aux mœurs légères qui aime se bagarrer. Des malentendus sont souvent signalés entre ces 2 conjoints et ils ont ensemble 2 enfants. Selon le même témoin, la victime a été transportée vers l'hôpital Kibumbu par les voisins pour être soigné. Après le forfait, le présumé auteur a pris le large vers sa famille de naissance sur la colline Rwaya de la même commune.

Un enfant violé en commune Kanyosha, province Bujumbura Mairie

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 15 septembre 2024, indique qu'en date du 1^{er} juillet 2024, sur la colline Kavumu, zone Muyira, commune Kanyosha, province Bujumbura Mairie, S.M, âgée de 8 ans, a été violée par Blaise Mugisha, âgé de 18 ans, élève à l'Ecole Notre Dame de Rohero en 12^{ème} année. Selon les voisins du présumé auteur, il était voisin de la famille de la victime et, comme l'enfant était habitué à fréquenter la famille de Blaise, c'est ainsi que celui-ci l'a appelée soit disant qu'il va lui acheter des bonbons puis l'a violée et lui disant que si elle dévoile le secret il va la tuer. La victime a eu peur et n'a parlé à personne ce qui lui est arrivé. Le soir quand ses parents sont rentrés à la maison, sa mère a constaté une difficulté de se déplacer mais l'enfant a refusé de parler. Après que ses parents aient grondé l'enfant pour l'obliger à dire ce qui lui était arrivé, il l'a dévoilé. Ses parents l'ont conduit au centre Seruka et a été soignée. L'auteur présumé a été arrêté par la police et conduit au cachot de la commune Muyira où il est détenu.

Une femme failli d'être tuée en commune Buhiga, province Karuzi

En date du 11 septembre 2024, vers 16 heures, sur la colline Rwingoma, zone et commune Buhiga, province Karuzi, Odette Butoyi, membre du parti CNDD-FDD, âgée de 26 ans, cultivateur, a failli être tuée à son domicile par son mari, Emmanuel Mbarishimana, âgé de 32 ans, membre du parti CNDD-FDD, cultivateur, en la battant à l'aide d'une machette. Selon des témoins oculaires, ils se sont disputés et l'homme l'a battue avec la face d'une machette ce qui a fait peur car il pouvait la blesser car il disait qu'il allait la tuer si elle ne dégage pas l'enfant de sa maison. La source de leurs conflits est que cet homme avait épousé sa femme il y a 11 mois quand elle avait un enfant de 2 ans et ils s'étaient convenus qu'elle va la rendre chez son père mais elle a résisté de lui donner à son père d'où l'origine des disputes dans le ménage. Les mêmes témoins ajoutent que le présumé auteur accuse la femme d'inaptitude, qu'elle ne travaille pas convenablement alors qu'elle a un nourrisson d'un mois. Il paraît que la victime ne connaît pas le père de l'enfant qui devient objet de menace dans la famille.

Une fille violée en commune et province Rumonge

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 16 septembre 2024 indique qu'en date du 1^{er} septembre 2024, à l'hôtel Waga de la colline Mutambara, commune et province Rumonge I.N âgée de 16 ans, cultivatrice, originaire de la colline de Murambi, commune et province de Rumonge a été violé par Alexis Niyongabo, marié et cultivateur âgé de 55 ans, de la même colline. Le présumé auteur l'a invitée et l'a emmenée dans cet hôtel. Ils ont été attrapés dans l'hôtel et la fille a été conduite à l'hôpital de Rumonge pour la prévention. La victime avait abandonné l'école en 7^{ème} ECOFO et le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot de Police de Rumonge.

Une femme battue en commune et province Kayanza

En date du 17 septembre 2024, sur la colline Rwintare commune et province Kayanza, Valérie Karenzo, cultivatrice a été battue par son mari Patrice Niyonzima, cultivateur. Selon des sources sur place, Patrice a l'habitude de vendre les bananes et la récolte pour aller boire de la bière et revenir à la maison en état d'ivresse. Selon des témoins, Valérie a vu une personne venir récolter des bananes dans son enclos et a été prise de colère à son départ en coupant toutes les bananeraies

qui n'étaient pas à termes à l'aide la machette. Son mari est venu après cet événement et l'a frappée en l'enfermant dans la maison et l'a fracturée au niveau du bras. L'homme a ouvert la porte et a pris fuite. Jusqu'au 22 septembre 2024, pas d'échos sur l'endroit où se trouve Patrice. La femme a été soignée par les voisins qui ont contribué une somme de 50 000fbu et l'ont amené à l'hôpital kayanza.

Une fille violée en commune et province Gitega

En date du 17 septembre 2024, vers 15 heures, dans le quartier Nyabugogo, commune et Province Gitega, K A, âgée de 32 ans, a été violée par Basile Miburo, âgé de 44ans, sous-officier de police, au camp Ngagara actuellement affecté au bureau du Sénat à Gitega. Selon la victime, elle était dans sa boutique se trouvant à Nyabugogo, au moment où elle sortait pour aller transférer des unités de téléphone à son client, le policier s'est introduit en cachette dans la boutique derrière la porte. De retour, la victime a été prise par force, et ce dernier l'a intimidée en lui disant que si elle crie, elle sera fusillée. L'acte a eu lieu pendant que le policier avait augmenté le volume de la radio se trouvant dans cette boutique.

Selon un témoin oculaire, vers 17 heures, les voisins ont vu la victime pleurant sans cesse, et se sont approchés d'elle pour demander ce qui lui était arrivé. C'est ainsi qu'elle a tout raconté à Nadège Ntirandekura, Agent de Santé Communautaire (Umuremeshakiyago) et cette dernière l'a conseillée d'aller porter plainte au Centre Humura de Gitega. Selon le même témoin oculaire, un autre policier collègue du présumé auteur a battu Nadège en lui accusant de vouloir faire du mal à son collègue. Vers 19h, la victime et le présumé auteur ont été arrêtés et mis au cachot de police Gitega, mais après quelques heures, la victime a été récupéré par le centre humura. L'affaire a été réglée à l'amiable et la victime est retournée dans sa boutique tandis que le présumé auteur a été relâché. Cet Agent de Santé Communautaire continue d'être intimidée en lui demandant de ne pas comparaître pour témoigner ce que la fille lui a dit le jour de l'incident au cas où la CNIDH saisirait la question.

Une fille violée en commune et province Rumonge

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 23 septembre 2024 indique qu'en date du 11 septembre 2024, sur la colline Mugara, commune et province de Rumonge, I. C, âgée de 13 ans et écolière à l'ECOFO Mugara, a été victime de tentative de viol dont le présumé auteur est Joffrey Bakanibona, âgé de 52 ans, membre du parti CNDD-FDD et motard, connu sous le surnom de Duma. Ce dernier l'a appelée et l'a conduite dans une maison inhabitée, quand il a commencé à la chatouiller, elle a crié fort et l'entourage est intervenu. Le présumé auteur a été arrêté et conduit au commissariat de police de Rumonge où il est incarcéré. La fille a été conduite au centre Humura de Rumonge pour la prise en charge adéquate.

Une fille violée en commune et province Rumonge

Une information parvenue à la ligue Iteka en date du 23 septembre 2024 indique qu'en date du 21 septembre 2024, sur la colline de Gihwanya, commune et province Rumonge, C.I, âgée de 17 ans et écolière a été violée par le prénommé Bienvenu, motard. Ce dernier l'a invitée pour venir chez

lui en disant qu'il a son message venu de la commune Matana. La fille a accepté puis le motard a commis le forfait.

Ce sont les passants qui ont porté secours. Elle a été conduite au centre Humura pour la prise en charge holistique. Quant au présumé auteur, il s'est enfuit et la police est à sa recherche.

Une femme battue en commune Buhiga, province Karuzi

En date du 25 septembre 2024, vers minuit, sur la colline Rwingoma, zone et commune Buhiga, province Karuzi, Nshimirimana Jacqueline, membre du CNDD-FDD, âgée de 37 ans, a été battue par son mari Irakoze Lucien, membre du CNDD FDD, âgé de 40 ans, jusqu'à avorter un fœtus de 7 mois. Selon des témoins sur place, cet homme avait vendu un sac de manioc secs et est rentré tard la nuit et quand la femme lui a demandé où il a mis l'argent, il l'a assené des coups avant que les voisins interviennent. Ils l'ont conduit à l'hôpital de Buhiga où elle a été hospitalisée dans un état critique et a avorté en date du 26 septembre 2024. Les imbonerakure de la colline ont cherché cet homme mais il avait déjà fui et reste introuvable.